

A l'attention de Madame Catherine SEGUIN
Préfète de l'Oise
1 place de la Préfecture
60000 Beauvais

Objet : Demande d'assouplissement réglementaire pour arroser les jeunes plantations de moins de deux ans, conformément au guide sécheresse

Sars-et-Rosières, le 21 juin 2023

Madame la Préfète,

L'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) est l'organisation professionnelle représentative des 31 350 entreprises du paysage et des 122 800 personnes qu'elles emploient. Dans notre région, cela représente 1 690 entreprises, 530 millions euros de chiffre d'affaires et 8 100 actifs.

En tant qu'acteur du vivant, notre profession est rattachée au monde agricole et multiplie les engagements en faveur de la biodiversité. Elle promeut une gestion raisonnée de l'eau et possède une véritable expertise au travers de systèmes d'arrosage perfectionnés et du choix d'une palette végétale adaptée au dérèglement climatique.

Pour concrétiser la démarche de renaturation entreprise par l'Etat, il nous semble important de prendre en compte le cas particulier des végétaux fragiles ou récemment plantés, qui n'ont pas la capacité de résister à l'arrêt brusque et total de l'arrosage. Cependant, l'arrêté sécheresse du 2 juin¹ fixe une interdiction totale d'arroser les jeunes plantations au niveau crise alors que **le guide national sécheresse recommande d'arroser *a minima* les arbres et arbustes de moins de 2 ans (de 20h à 9h), y compris au niveau crise.**

Pour ces seuls végétaux sensibles au manque d'eau (jeunes plantations de moins de 2 ans), nous nous permettons de solliciter un assouplissement réglementaire ou une dérogation autorisant leur arrosage. Cette solution permettrait de garantir la survie des jeunes végétaux, d'épargner des frais supplémentaires aux entreprises, particuliers et

1

<https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/78739/574645/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20r%C3%A9glementant%20provisoirement%20l'usage%20de%20l'eau%20compte%20tenu%20de%20la%20s%C3%A9cheresse.pdf>

collectivités et, à long terme, de garantir la pérennité des aménagements paysagers, climatiseurs naturels des villes.

Soyez également assurée que nos entreprises s'efforcent de mieux gérer les ressources en eau, lors du choix des végétaux à planter et des techniques (systèmes d'arrosage plus perfectionnés, paillage végétal).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. Nous souhaitons également pouvoir participer aux comités sécheresse que vous organisez pour suivre l'évolution et les impacts de la sécheresse dans le département de l'Oise, comme nous le faisons dans d'autres territoires.

Nous restons à votre disposition pour pouvoir échanger avec vous plus directement lors d'une rencontre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.



Jean-Luc Gardien,
Président de l'Unep Hauts-de-France